

**PRÉFECTURE d'Eure et Loir
Bureau des Procédures
Environnementales
28019 CHARTRES CEDEX**

Illiers Combray, le 30 Novembre 2018

**Sté FAPEC
12 rue des Tilleuls
28120 ILLIERS COMBRAY
Tél : 02.37.91.55.50 - FAX: 02.37.91.55.23**

Objet : *Installations classées pour la protection de l'environnement
Dossier de demande d'enregistrement rubrique 2410*

Monsieur le Préfet,

La société FAPEC, implantée en Eure et Loir, sur le ban communal d'Illiers Combray, est spécialisée dans la fabrication de supports publicitaires et de concepts de mobiliers pour les magasins. La société FAPEC exploite un établissement au 12 rue des Tilleuls un bâtiment de 7 800 m² (atelier menuiserie) dédié à l'usinage du bois, au montage et façonnage de mobilier sur un ancien site industriel de 30.000 m².

Ce site industriel dispose d'un récépissé de déclaration en date du 13 octobre 2011 au titre de la rubrique 2410.

Compte tenu du déploiement de l'activité menuiserie avec l'implantation d'une nouvelle centrale d'usinage du bois, la puissance installée de l'ensemble des machines devient supérieure à 250 kW, seuil d'enregistrement de cette rubrique 2410. Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un permis de construire ni d'une autorisation de défrichement.

Compte tenu de cette nouvelle situation, la Sté FAPEC souhaite ainsi régulariser sa situation administrative et déposer un dossier d'enregistrement en application de l'article L.512-7 et conformément aux dispositions des articles R.512-46-1 à R.512-46-30 du Code de l'Environnement.

Le tableau en page suivante dresse la liste des articles de l'arrêté ministériel du 2 septembre 2014 (rubrique 2410) nécessitant un aménagement des prescriptions.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci joints, 3 exemplaires de notre dossier de d'enregistrement.

Nota : En l'absence de plan d'ensemble du site à l'échelle 1/200^{ème}, la société FAPEC sollicite l'autorisation de présentation du plan de masse présentant ses installations à l'échelle 1/1000^{ème} annexé au présent dossier.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la société FAPEC
Président du Directoire,
M. Frédéric HEIMENDINGER



Non conformités constatées	Justification
<p><u>Article 5</u> Distance inférieure à 10 m entre le bâtiment (façade Sud de l'atelier D) et la limite de propriété Sud du site.</p>	<p>Une modélisation incendie FLUMILOG a démontré l'absence de flux thermiques générés en cas d'incendie au droit des ateliers C et D (voir annexe 11 du dossier). Il est par conséquent demandé un aménagement à cette prescription auprès de l'inspection des Installations Classées.</p>
<p><u>Article 11</u> Grandes ouvertures dans les murs séparatifs intérieurs entre ateliers sans dispositifs coupe-feu.</p>	<p>Une modélisation incendie FLUMILOG a démontré que les flux thermiques générés en cas d'incendie au droit de l'atelier A étaient faibles et qu'aucun flux thermiques n'était généré en cas d'incendie au droit des ateliers C et D (voir annexe 11 du dossier). Il est par conséquent demandé un aménagement à cette prescription auprès de l'inspection des Installations Classées.</p>
<p><u>Article 13</u> La surface utile d'ouverture de l'ensemble des exutoires est inférieure à 2 % de la surface au sol des ateliers A, B, C et D.</p>	<p>Les ateliers A/B/C/D sont équipés d'exutoires de fumées (12 au total).</p> <p>La société envisage la mise en place d'un exutoire supplémentaire par travée (soit 4 en plus soit 16 au total).</p> <p>SUE d'une trappe = 2,5 m² soit SUE totale = 40 m²</p>
<p><u>Article 14</u> Ressource en eau incendie insuffisante</p>	<p>Une étude technico-économique sur la gestion des eaux d'incendie a été réalisée en décembre 2015 afin de déterminer les besoins en eau en cas d'incendie au niveau des ateliers FAPEC (absence de recoupement). Il a été estimé un débit de 700 m³/h pendant 2 heures soit 1400 m³.</p> <p>La ressource en eau du site FAPEC est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1 poteau incendie public impasse des Cophas de 60 m³/h . 1 poteau incendie public rue des Tilleuls de 77 m³/h . 1 réserve en eau incendie communale située sur la parcelle 95 section ZS de capacité 600 m³ <p>Soit au total : 874 m³</p> <p>Le SDIS a été sollicité en vue de valider l'utilisation de ces ressources en eau disponibles.</p>
<p><u>Article 32</u> Absence de réseau spécifique des eaux pluviales</p>	<p>Les eaux pluviales de ruissellement en partie avant du bâtiment sont collectées dans le réseau unitaire du site (avec eaux usées sanitaires) puis déversées dans le réseau unitaire d'assainissement communal rue des Tilleuls (sans prétraitement).</p> <p>Ces eaux pluviales ne sont pas susceptibles d'être polluées compte tenu de la faible densité de trafic sur site et du prélèvement effectué en 2013 dans le regard dit EP0 attestant de la conformité des rejets avec les normes en vigueur (voir rapport en annexe 7 du dossier).</p> <p>Une autorisation de déversement a été accordée par la mairie d'Illiers-Combray en date du 29 octobre 2013 pour le rejet des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement communal (voir copie du document en Annexe 6 du présent dossier).</p>

Ce document a été réalisé avec le concours de la Société :

DEKRA Industrial SAS
Pole QSSE Ouest
Activité environnement Chartres
Pole ATLANTIS
2 avenue François Arago
CS 10038
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.28.63.07
Fax: 02.37.35.06.09

Par :

Mickaël APPERT
Consultant Environnement
mickael.appert@dekra.com

Pour le compte de la société :

Sté FAPEC
12 rue des Tilleuls
28120 ILLIERS COMBRAY
Tél : 02.37.91.55.50 - FAX: 02.37.91.55.23

Sous la responsabilité de :

M. Frédéric HEIMENDINGER
Président du Directoire FAPEC

Personne chargée du suivi du dossier :

M. Philippe QUETTIER
Directeur Administratif et Financier

